

## Notice sur la Prévôté de GORRE

Dans la séance de la Commission des antiquités départementales de 14 mars 1863, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la découverte que j'avais faite d'une sépulture ancienne dans l'enceinte du château de **Gorre**, où s'élevait autrefois la prévôté de ce nom, dépendant de l'abbaye de **St-Vaast**. Depuis cette époque, j'ai poursuivi le cours de mes recherches, et j'ai recueilli assez de documents pour pouvoir vous retracer l'histoire de cette importante dépendance du monastère d'**Arras**, et vous décrire les quelques restes qui subsistent encore de nos jours :

**Gorre**, hameau dépendant de la commune de **Beuvry**, situé sur la petite rivière de la **Loisne**, à 4 kilomètres de **Béthune**, possédait autrefois une chapelle bâtie en l'honneur de **St-Pierre**, et dont les revenus appartenaient, au XI<sup>e</sup> siècle, aux moines de **St-Vaast**, ainsi que le prouve un privilège du **Pape Pascal II**, qui en confirma la possession aux religieux de cette abbaye.

Le premier religieux placé à la tête de cette maison fut un nommé **Sedeman**, qui obtint en 1120 pour son prieuré, les reliques de **St-Gatien**. Il eût pour successeur : **Jean**, 1148 ; - **Rigier**, 1175 ; - le célèbre **Guimana**, 1190 ; - **Wulmar de Canteleux**, de 1193 à 1203, et en 1227 **Jean** de la **Bassée** qui devint abbé de **St-Vaast**. Ce ne fut que sous son administration, vers 1231, que cette prévôté fut définitivement attribuée à **St-Vaast**, à la suite d'un procès que le prélat **Asson** soutint en cour de **Rome** contre le monastère, afin de faire reconnaître à l'évêque d'**Arras** le droit de visiter, lorsqu'il le jugerait convenable, les prieurés de **St-Michel**, de **Gorre** et de **Berclau**.

L'abbaye de **St-Vaast** avait déjà, à cette époque, le droit de seigneurie sur les dépendances de **Gorre** : ainsi nous avons retrouvé un accord du mois de mai 1245, passé entre le sire de **Beuvry** et la prévôté, au sujet de l'exercice de la justice dans les environs

**Jean** de la **Bassée** fut successivement remplacé dans l'administration du prieuré de **Gorre** par le religieux suivants :

1322 et 1339, **Gautier de Molanis** ; - 1328, **Raoul d'Erchin** ; - 1330, **Godefroy d'Athies** ; - 1343, **Jean Seghin** ; - 1354, **Nicolas de Mas** ; - 1369, **Jacques de Libersart** ; - 1373, **Jean de Berneville** ; - 1375, **Jean de Moy**, qui devint abbé de **St-Vaast** ; - 1402, **Mathieu** ; - 1407, **Garin Lefetz** ; - 1408, **Eustache de Saquespée** ; - 1410, **Jacques Delpierre**, originaire de **Tournai** ; - 1412 **Jacques Dantin** ; - 1432, **Pierre Dubus** ; - 1443, **Jacques Dumortier** ; - 1446, **Siger Bacquelerot** ; - 1456, **Eloi de Saudemont** ; - 1462, **Godefroy Dubos** ; - 1472, **Hugues de Gouy** ; - 1475, **Georges d'Avroult** ; - 1487, **Mathieu Ledieu** ; - 1489, **Allart de Meaux** ; - 1507, **Jean Duclercq**, qui devint abbé de **St-Vaast** ; - 1512, **Mathieu d'Atiches** ; - 1516, **Eloi Payen** ; - 1523, **Jean d'Estrées** ; - 1525, **Jacques Creppel** ; - 1535, **Jean Leclercq** ; - 1544, **Pierre Bellon du Canda**.

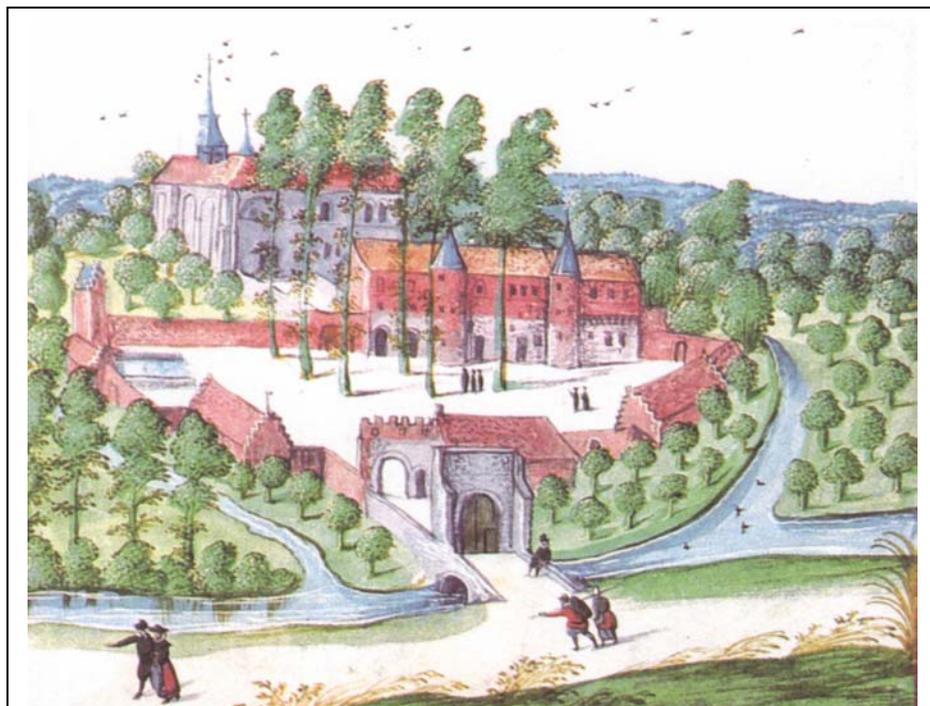


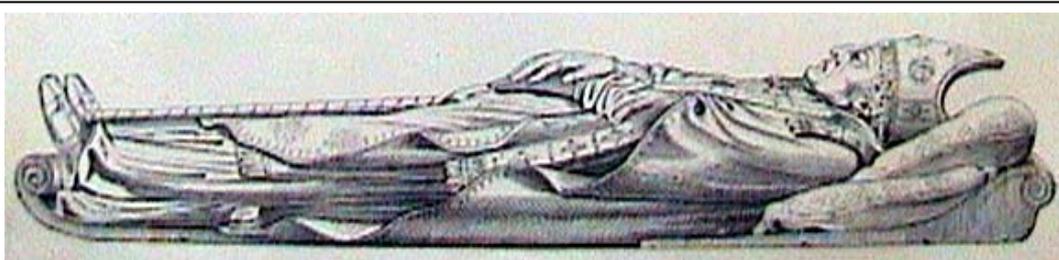
Planche représentant la prévôté de Gorre entre 1605 et 1611  
*Album de Croy, Tome XVII comté d'Artois tome I, planche 56*

A cette époque, la prévôté de **Gorre** revendiquait les droits de haute et basse justice sur les

territoires de **Beuvry**, **Sailly-la-Bourse**, **Locon**, **Festubert** et **Lozinghem** ; ils lui furent conférés à la suite d'une enquête, faite en 1570, par un membre du conseil d'**Artois**.

En 1573, le religieux **Antoine** de **Gomiecourt** fut chargé par intérim de l'administration de la maison de **Gorre** : il résigna ces fonctions l'année suivante entre les mains de **Louis Doresmieux** ; ce dernier fut remplacé successivement en 1583, par **Jacques** de **Bomy** ; - 1584, **Adrien Pronier** ; - 1588, **Guillaume Bosquet**.

L'abbaye de **St-Vaast** était alors gouvernée par l'abbé **Jean Sarrazin**, dont la gestion remarquable s'étendit au prieuré de **Gorre**. Il fit reconstruire l'église en 1589.

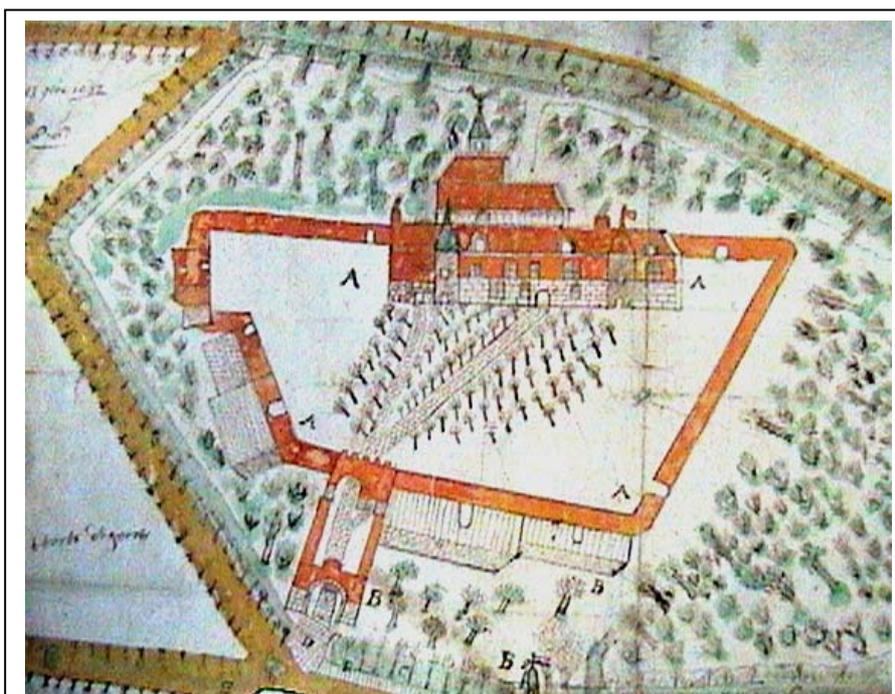


Jean Sarrazin, abbé de St-Vaast d'Arras, mort Archevêque de Cambrai en 1598

*Archives Départementales du Pas-de-Calais  
Bulletin de la Commission des antiquités départementales – Tome II – 1862*

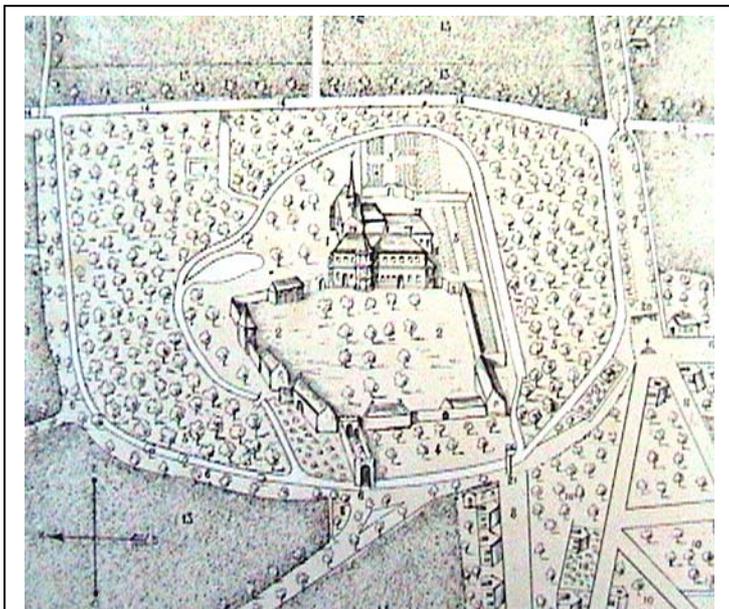
**Pierre de Rincheval** prit la direction de la maison en 1590 ; ses successeurs furent :  
1599, **Jacques Monvoisin** ; - 1600, **Alphonse Doremieux** ; - 1603, **Allart Gazet** ; - 1611, **Pierre Denis** ; - 1627, **Louis Bazin** ; - 1629, **Christophe Carette** ; - 1638, **Michel de Miraumont** ; - 1641, **Balderie Despierres** ; - 1642, **Philippe Wallart** ; - 1645, **Nicolas Gérin** ; - 1675, **Albert Duprez** ; - 1678, **Jacques de Boulogne** ; - 1680, **François de Beauvoir**. Ce dernier fit reconnaître les immeubles appartenant à la prévôté de **Gorre**, en présence des officiers de la gouvernance de **Béthune**, 1696.

**Placide de Rougemont** le remplaça de 1705 à 1716.



Plan de la prévôté daté du 13 novembre 1682

*Archives Départementales du Pas-de-Calais  
Catégorie I, cote CPL342C*



Plan de la prévôté en 1715 (Album de Rombault)  
Archives Départementales du Pas-de-Calais  
Catégorie I, cote 6Fi/D101

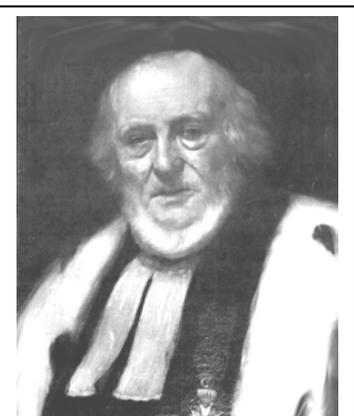
Son successeur, **Léopold de Béthune**, obtint en 1717 du grand prieur de **St-Vaast**, **Dom Robert de Haynin**, la nomination de **Nicolas Magniez**, comme greffier de la terre et seigneurie de **Gorre** ; il fut maintenu dans ses fonctions, en 1737, par le grand prieur **Dom Aycard Desvignes**, vicaire général de Son Altesse Eminentissime le cardinal de **Rohan**, abbé commanditaire.

**Boniface Lallart** prit la direction de la prévôté de **Gorre** en 1722, il était frère de **Bon allart**, seigneur de **Berlette**, et de **Lallart**, receveur des Etats d'**Artois**. La reconstruction de la prévôté de **Gorre** date de cette époque. Après **Lallart**, la charge de prévôt resta vacante pendant quelques années. Au mois de février 1748 ; l'abbaye de **St-Vaast** voulant empêcher que les étrangers, jetant leur dévolu sur ce bénéfice, l'obtinsent en cour de **Rome**, faute

d'y avoir pourvu dans le temps prescrit par le concordat et les canons, en gratifia **Dom Dassenoy**, déjà grand prévôt ; comme ces dernières fonctions exigeaient sa présence à **Arras**, il ne résida jamais à la prévôté.

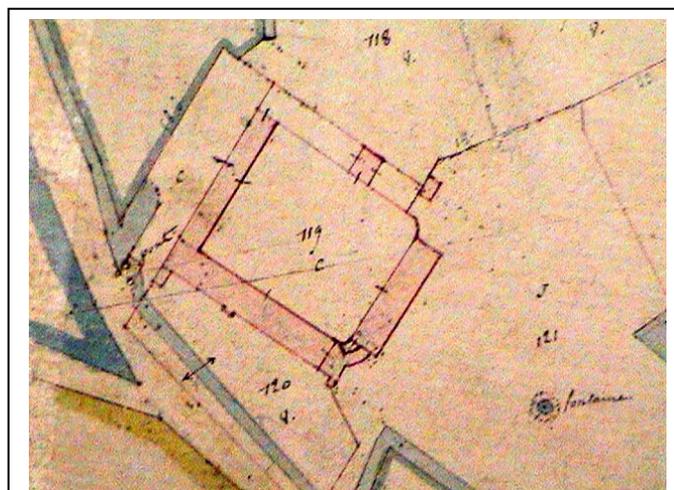
Il existait à **Gorre** un droit de péage qui se prélevait au profit des seigneurs de **Beuvry** ; il fut supprimé en 1752<sup>1</sup>.

Nous voyons dans le procès-verbal d'une visite faite à la prévôté de **Gorre**, le 9 juillet 1784, par le grand prieur **Chrisostôme Lemerrier**, que cette maison était dépourvue de Directeur depuis le commencement de l'année, et que les religieux qui l'habitaient étaient au nombre de trois, savoir : **Dom Michel Delcourt**, **Dom Louis Desvignes** ; **Dom Joseph Louis**.



Henri-Joseph-aimé Gosse  
Collection privée

La Maison prévôtale de **Gorre**, contenant 24 mesures, tant en cour et jardins, qu'houblonnières et bois-taillis, avec les arbres y croissant et 12 mesures environ de terre à labour, fut vendue par adjudication à **M. Henri-Joseph-Aimé Gosse**, homme de loi, demeurant à **Arras**, le 8 novembre 1791, pour la somme de 54.152 fr. 19c. (La chapelle et la sacristie furent exceptées de cette vente). Loin de la détruire, **M. Gosse de Gorre** chercha à conserver la maison, en y pratiquant tous les bienfaits du but de son institution. Les religieux y restèrent aussi longtemps qu'ils le voulurent, et pendant plus d'un an, aux frais du nouveau propriétaire.



Plan cadastral de 1840 dit « napoléonien »  
Archives Départementales du Pas-de-Calais  
Catégorie F, cote 3P126/26

<sup>1</sup> Arrêt du conseil du roi du 11 janvier 1750 et sorti en mai 1752 de l'imprimerie royale à Paris, qui supprimait ce droit réclamé par le marquis de Ghistelle et sa famille, le prince de Chimay, etc., etc., au village de Beuvry.

Nous avons visité, au mois de septembre 1863, l'ancien prieuré de **Gorre**, dont nous venons d'esquisser l'histoire ; nous n'avons trouvé qu'une maison de plaisance ne renfermant plus que de faibles traces des anciennes constructions, c'est à grande peine, si après avoir interrogé quelques vieillards, habitant encore la localité, nous avons pu retracer la place à jamais disparue des cloîtres et de l'église. Toutefois, à l'aide de plans que nous avons retrouvés, nous tâcherons de réédifier dans votre pensée l'ensemble des bâtiments et des dépendances de cette maison.



BEUVRY-GORRE (P.-de-C.) - Le Château, Route de Festubert - Castle of Gorre  
Château des Gosse de Gorre tel qu'il a été vu par  
M. Cardevacque en 1863.

*Carte postale éditée avant 1914*

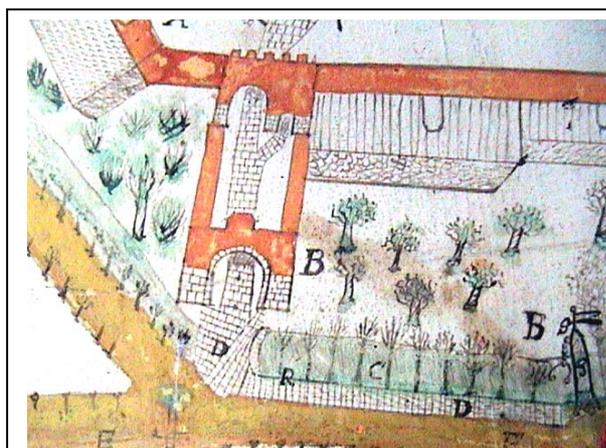


Carte de Jean Surhon, 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> s.,  
cartographe - Editée en 1640.

*Gallica,  
Bibliothèque Nationale de France.*

La prévôté de **Gorre** était autrefois entièrement environnée de bois, située à l'extrémité du village, dans un ancien marais ou terrain bas, elle se trouvait isolée au milieu de quatre chemins entre les villages de **Festubert**, **Essart** et **Beuvry**, un pont de pierre, jeté sur la petite rivière de la **Loisne**, y donnait accès. La porte d'entrée est le plus ancien vestige qui nous reste des constructions ; elle fut édifée, ainsi que la grange qui en est proche par les soins de l'abbé **Jean Sarrazin** ; les armes de ce prélat en font foi. Cette porte est surmontée d'une ancienne girouette, dont la lance se trouve retenue entre les pattes d'un ours debout, souvenir de l'éclatant miracle qu'opéra le saint apôtre de l'**Artois**, fondateur de l'abbaye de **St-Vaast**.

L'ancien bâtiment avait été sinon construit, du moins réparé en grande partie sous l'administration de **Dom Sarrazin**. Cet abbé avait étendu ses largesses aux besoins de la maison de **Gorre** ; il avait fait rétablir la nef de l'église en 1589 ; le chœur, disposé en forme cul-de-lampe, était plus ancien et avait subsisté. Le portail était aussi son œuvre et ses armoiries y étaient gravées. L'église et le corps du logis étaient bâtis en grès bruts et piqués. Les dépendances étaient en bonne maçonnerie, mêlée de briques et de pierres. Toutes ces constructions avaient été établies assez solidement pour subsister jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré les guerres qui désolaient la contrée. Toutefois les bâtiments étaient irréguliers, peu commodes, séparés les uns des autres, élevés à différentes reprises, et dans des styles différents ; de plus, l'église tomba en ruines en 1732 ; alors le grand prieur **Aycard Desvignes** prit les mesures nécessaires pour remplacer les anciennes constructions par de nouvelles et de plus commodes. Les fondations furent jetées en 1733 et le



Détail du plan de 1682 montrant le pont de pierres sur la Loisne et l'entrée de la prévôté

religieux **Dom Cavalier** prit la direction des travaux en sa qualité de maître des œuvres, *magister operum*<sup>2</sup>.

En 1737, les travaux, un moment interrompus, furent repris avec une nouvelle ardeur et en 1740 ils étaient terminés.

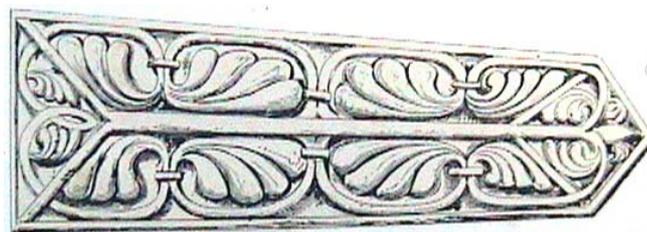


Les bâtiments de 1740 vus coté cour du château de Gorre  
*Carte postale éditée avant 1914*

Le bâtiment principal encore existant et portant la date de 1740, consiste en un grand corps de logis ayant 60 mètres de long environ ; le rez-de-chaussée, à droite en entrant, se compose d'une salle ou vestibule, précèdent la salle à manger, puis la chambre du prévôt, son cabinet, sa garde robe, et une chambre pour son domestique : à gauche, les appartements étaient distribués de la même manière et étaient destinés au logement des étrangers. L'escalier placé au milieu donne accès à un étage où se trouvaient les appartements et les cellules des religieux ; vingt croisées éclairent le

côté du jardin, et seize donnent sur la cour. Les deux façades sont en briques et en pierres blanches, disposées avec symétrie ; la construction est surmontée d'un vaste grenier tout recouvert en ardoises.

Nous avons retrouvés dans l'enceinte du château de **Gorre** une sépulture ancienne. La pierre tombale ne porte aucune inscription ; elle est en dalle bleue, assez artistiquement découpée et recouverte de fleurons bien dessinés ; en face dans un mur, qui semble avoir fait partie de l'église, sont retracées les armoiries de **Jean Sarrazin**, l'un des plus illustres abbés de ce monastère, et la croix ancrée de l'abbaye. Ces blasons sont entourés d'une couronne en pierre très ouvragée et surmontée de la croix abbatiale. Au milieu se trouve une petite statuette représentant **St-Pierre** et reposant sur un cul-de-lampe, au dessous duquel est inscrite la date de 1589.



Pierre tombale retrouvée au château de Gorre en 1863  
*Archives Départementales du Pas-de-Calais*  
*Catégorie I, cote 6Fi/D103*



Pierre aux armes de Jean Sarrazin  
*Archives Départementales du Pas-de-Calais*  
*Catégorie I, cote 6Fi/D102*

Les revenus de la prévôté de **Gorre** s'élevaient à 7.000 livres environ, réparties sur les communes suivantes : **Aix-en-Gohelle, Annequin, Fouquereuil, Beuvry, Labourse, Bully-en-Gohelle, Lebus, Coigne ou Coane-les-La-Bassée, La Couture, faubourg de La Bassée, faubourg de Béthune, Lafosse, Givenchy, Gorre, Grenay, Haillicourt, Ruit, Hersin, Bracquencourt, Hilies, Locon, Lorgies, Lozinghem, Metz (le), Noeux, Ouvert** pres

<sup>2</sup> *Magister operum*, maître des œuvres, titre que l'on donnait à l'abbaye St-Vaast au religieux qui était chargé de la surveillance des travaux que la communauté faisait faire tant en dehors qu'au-dedans de la maison.

**Violaines, Saily-La-Bourse, Verquin et Verquigneul.**

Nous terminerons cette notice par un règlement intérieur concernant spécialement les prévôtés de **Gorre** et de **Berclau** :

« Ordonnances faictes par révérend père en Dieu Roger de Montmorency, abbé de l'église et abbaye de St-Vaast d'Arras, touchant l'estat et gouvernement des religieux demourans ès-prevostez de Gorre et Berclau, membres dépendans d'icelle.

**PRIMES**

Les prevostz donneront ausditz religieux ung clercq lay ou deux selon que le cas requerra. Lesquelz ou lung après l'autre sonneront les matines le premier coup en temps d'esté, assavoir, depuis Pâques jusque à la St-Remy, à quatre heures et demie, pour avoir sonné le tiers et dernier coup à cincq heures, et esveilleront lesdits religieux pour estre pretz de commencer lesdittes matines à six heures. Et tant auxdittes matines que la messe et aultres heures encor se trouveront lesdits religieux à l'église, ayant chacun vestu ung frocq ou culle et leurs amuches sur leurs espauls, et chanteront lesdites heures en toute gravité et crainte de Dieu delon le conseil du psalmiste, *Servito domino in timore, Item psallité Deo nostro, dalite apienter.*

Après lesdites matines chantées, les religieux quy auront dévotion de chanter messe particulière, le polront faire ou soy occuper à quelque bien jusque à heure du tierche.

Depuis ledit jour de Pâques jusqu'à la St-Remy, l'on sonera tierche à noef heures et demie ou environ, où lesdits religieux se trouveront avecq leur habit, comme dict est, et chanteront tierche et la grande messe, laquelle ils célébreront sepmaine à sepmaine lung après l'autre, à haulte voix soy conformant à la grande église de St-Vaast.

Après la grande messe, chanteront sexte. En temps d'hiver, l'on sonera tierche à dix heures, pour avoir chanté la messe et aultre heures jusques à nonnes entour onze heures. Et en temps quaresme ; se régleront selon ladite église de St-Vaast ou de Hâspres quy est d'avoir tout chanté, jusque à complies jusque entour midi.

Item, que en tout temps lesdits religieux sectionneront entour onze heures au lieu nommé la salle pour prendre leur réflexion ou disner et entour douze heures en quaresme. Et feront la bénédiction et diront grache à basse voix à la manière que l'on faict en la vaulte à St-Vaast ; asscavoir, pour la bénédiction *Oculi omnium*, etc., et pour grâces, *Miserere mei Deus*, etc. Estant levez de la table, incontinent après disner, chanteront nonne audit temps d'esté et en temps d'hiver avant disner.

Les religieux ne polront menger hors de la ditte salle sans exprès congier des prevotz.

Item que après le disner jusques à l'heure de vespres, se polront aller récréer entour la maison, comme es bois, jardins et entour les eaux, tous ensemble ou en particulier, où se occuperont à quelque chose de bien et ne sortiront hors des pourpris et enclos des dittes prévostez, sans le congié espécial desdits prevotz et qu'il y ait cause légitime ou raisonnable.

Item que l'on sonnera les vespres à quatre heures après-midy, où lesdits religieux se trouveront et se acquieteront de chanter comme dessus et selon l'ordre de St-Vaast.

*Item que aussy en tous temps l'on sonnera complies entour cinq heures et demie pour les avoir chantés et se mettre à table pour souper à six heures ou environ.*

*Item st diront leur bénédiction de grace ainsy comme l'on fait quad le couvent de St-Vaast menge en la vaulte.*

*Item que, après souper lesdits religieux se retireront en dortoir honestement où tiendront silence craindant de inquiéter lung laultre ou empescher leur somme et de faire quelque bien particulier comme lire ou estudier selon le chapitre de notre règle.*

*Omni tempore silentio debent studere monachi.*

*Item que lesdits religieux soient en habit décent et honeste et non déroquant à leur estat affin que le monde ne soit scandalisé ou mal édifié, et honesteté de religion soit observée et gardée.*

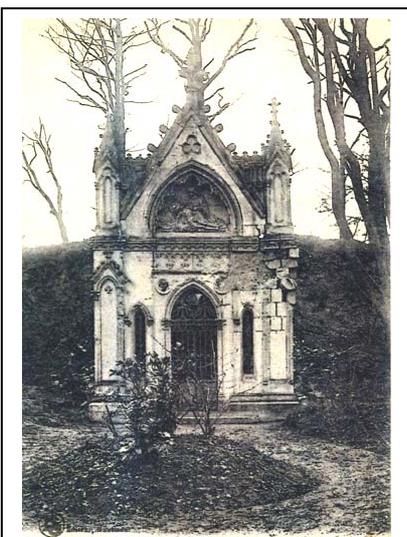
*Item que les prévostz ne polront donner congé aux religieux daller aux bonnes villes circonvoisines, n'est qu'il y ait grande cause d'occasion.*

*Et en cas qu'ils aient congé de y aller, ils se trouveront le plus honestement qu'ils polront, en conversant avecq gens de bien et non avec gens de meschant gouvernement et seront conduitz et convoiez par un serviteur honeste, lequel polra tesmoigner de leur estat de gouvernement.*

*Item seront tenus lesdits prevostz de pourvoir lesditz religieux de deux serviteurs pour le moins lung plus eagié que l'aultre, lesquelz seront stilez de plain chant pour sonner les heures canonicales et ayder, soulagier et supporter lesdits religieux à faire ledit saint service divin, semblablement faire leur lict et mettre à point et nettoier le dortoir et aultres lieux conventuelz et pour les servir en leurs affaires »*

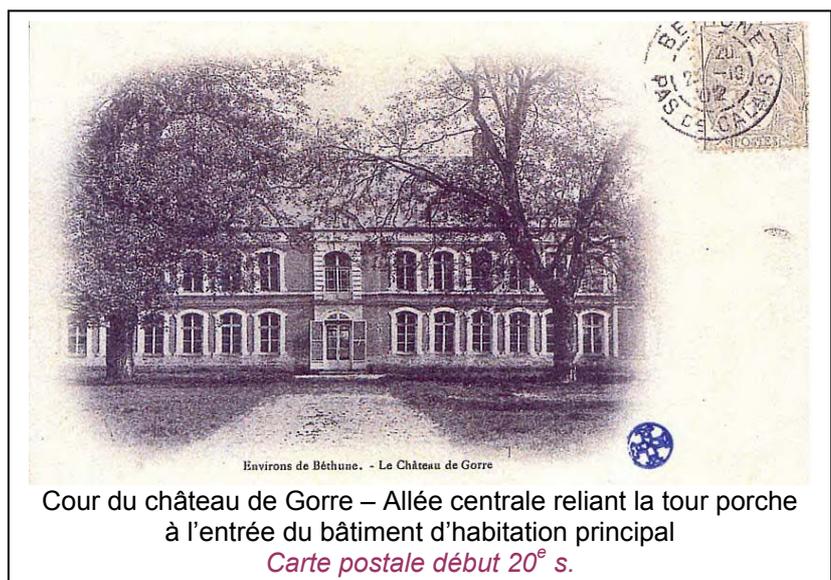
L'assemblée écoute cette lecture avec intérêt, et décide que le travail de **M. de Cardevacque** sera inséré dans le Bulletin, avec les planches à l'appui.

*Bulletin de la Commission des antiquités départementales, Tome III, 1869 –  
Archives Départementales du Pas-de-Calais.*



14 — BEUVRY — Chapelle de M. Gosse-Digorre P. J. C.

Chapelle funéraire de la famille  
Gosse de Gorre au Quesnoy  
*Carte postale début 20<sup>e</sup> s.*



Environs de Béthune. - Le Château de Gorre

Cour du château de Gorre – Allée centrale reliant la tour porche  
à l'entrée du bâtiment d'habitation principal

*Carte postale début 20<sup>e</sup> s.*

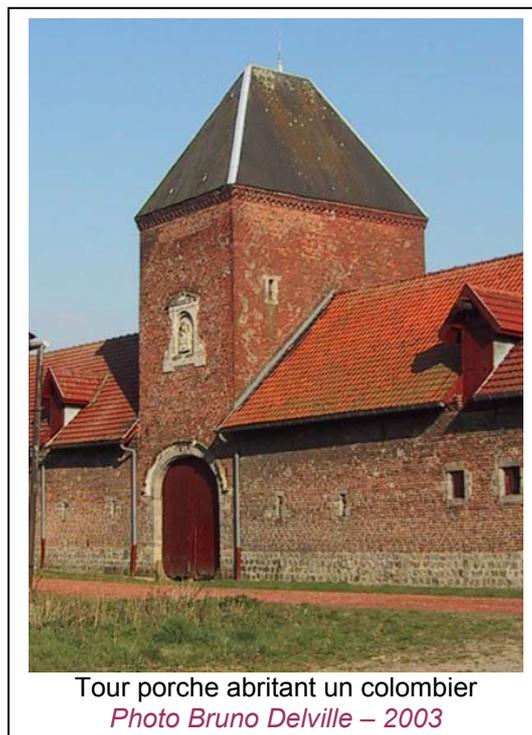
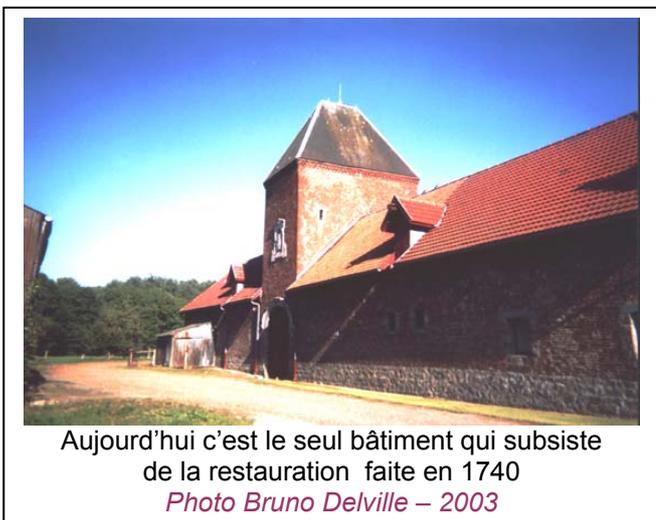
## ... suite de l'Histoire

Le domaine de la prévôté est transmis de générations en générations jusqu'à **Luglien Napoléon Balthazar Jean d'Almanza Gosse de Gorre** arrière-petit-fils **Henri-Joseph-Aimé Gosse**. Il hérite du château et de ses 11 hectares de terres, marais et bois de **Gorre** et de **Festubert**, mais la destruction du château, lors du premier conflit mondial de 1914 à 1918, entraîne son départ, l'idée de reconstruction ayant été abandonnée compte tenu des dégâts importants.



Ce qu'il reste de la prévôté est vendu et transformé en exploitation agricole.

En 2001, la municipalité de Beuvry en fait l'acquisition suite à la mise en vente des propriétaires cultivateurs en cessation d'activité.



Retrouver l'histoire de Beuvry sur le site internet du Club d'histoire de Beuvry à l'adresse : <http://www.histoire-beuvry.fr>

© janvier 2004